

doc
CA1
EA9
S44
FRE
1984

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades

68-77-137

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades

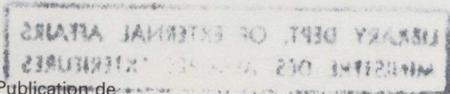
Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUL 23 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Publié en vertu de l'autorisation
de l'honorable Jean Chrétien,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
gouvernement du Canada, 1984

40-212-132.



Publication de
la Section des publications
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Universités et collèges
canadiens autorisés à
copier des textes

Document révisé par
la Section des communications de l'Association des universités et collèges du
Canada en mars 1984.

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits.
Prière d'indiquer la date de parution.

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Section des publications à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Canada étant un pays bilingue et multiculturel, héritier de deux grandes traditions culturelles, il s'est doté de deux systèmes distincts d'enseignement supérieur. Le premier s'était inspiré au départ du régime qui avait cours en France avant la sécularisation de l'enseignement supérieur, dans lequel la direction de la plupart des établissements était confiée à des ordres ou des groupements catholiques. Ces dernières années, cependant, il s'est adapté progressivement aux traditions de l'enseignement supérieur nord-américain. Dans l'autre système, établi à l'origine d'après les pratiques anglaises, écossaises et américaines, l'enseignement se donne en anglais et les établissements relèvent de différents groupes — gouvernements, groupements confessionnels et organismes privés non confessionnels. La plupart des universités canadiennes dispensent leur enseignement soit en anglais soit en français. Quelques établissements offrent un enseignement dans les deux langues officielles. Le plus ancien d'entre eux, l'actuelle Université d'Ottawa, est issu d'un collège catholique fondé à Ottawa en 1848. L'Université Laurentienne de Sudbury (Ontario), qui a ouvert ses portes en 1960, est également bilingue.

Histoire

Jusqu'en 1763, l'enseignement en Nouvelle-France n'était dispensé que par des ordres religieux. Le premier établissement à dispenser des cours au niveau collégial fut probablement le Collège des Jésuites, fondé à Québec en 1635. Le Séminaire de Québec avait été créé environ à la même époque par des prêtres séculiers. En 1852, le Séminaire est devenu le noyau de l'Université Laval de Québec. Laval a ouvert une filiale à Montréal en 1878, et elle a reçu sa charte civile en 1920, sous le nom d'Université de Montréal.

Trois collèges royaux sont au nombre des premiers établissements de langue anglaise fondés. Le premier, fondé à Windsor (Nouvelle-Écosse) en 1789, a été transféré plus tard à Halifax. Le deuxième a été créé à Fredericton (Nouveau-Brunswick) en 1829 (son origine semble cependant remonter à l'Académie des arts et des sciences, fondée en 1785) et le troisième a ouvert ses portes à Toronto (Ontario) en 1843, bien qu'une charte d'université d'État pour la province du Haut-Canada lui ait été accordée dès

1827. Ces collèges étaient, à l'époque, étroitement associés à l'Église anglicane. Certaines tentatives visant à en limiter l'accès aux seuls fidèles de cette Église, conjuguées à la tendance des provinces à se doter d'un gouvernement responsable, ont exposé ces collèges à des critiques sur le double plan religieux et politique. En conséquence, deux d'entre eux se sont transformés en universités provinciales (l'Université de Toronto en 1850 et l'Université du Nouveau-Brunswick en 1859). Quant au troisième, aujourd'hui l'Université de King's College d'Halifax, il est devenu un établissement mixte de confession anglicane associé à l'Université Dalhousie d'Halifax.

De nombreux collèges confessionnels ont aussi été fondés en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, pour répondre aux désirs de diverses confessions religieuses d'éduquer les jeunes dans une ambiance conforme à leur foi. Ce sont notamment l'Université baptiste Acadia fondée à Wolfville (Nouvelle-Écosse) en 1838, où les examens de sciences religieuses n'ont jamais été autorisés; l'Université Queen's fondée en 1841 à Kingston (Ontario), presbytérienne à l'origine, mais non confessionnelle aujourd'hui; le Collège Victoria, fondé en 1836 par des méthodistes à Cobourg (Ontario), maintenant situé à Toronto et relevant de l'Église unie; l'Université catholique Saint-François-Xavier, fondée en 1853 à Antigonish (Nouvelle-Écosse); enfin, l'Université Mount Allison fondée en 1843 à Sackville (Nouveau-Brunswick), méthodiste au début, dirigée maintenant par l'Église unie. Après la création de l'Université de Toronto, l'Église anglicane a fondé sa propre université en 1852, le Trinity College qui est aujourd'hui associé à l'Université de Toronto.

Le plus ancien établissement non confessionnel du Canada est l'Université McGill, fondée à Montréal en 1821, qui dispense ses cours depuis 1829. Les débuts de l'Université Dalhousie d'Halifax remontent à 1818. Cependant, hormis une courte période entre 1838 et 1845, elle n'a fonctionné comme université qu'à partir de 1863.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877 en tant qu'établissement pouvant conférer des grades aux étudiants de trois collèges confessionnels. Elle a accordé ses premiers diplômes en 1880 et a commencé à dispenser son enseignement en 1890. Exception faite de la brève période d'autonomie du Collège agricole du Manitoba, et si l'on ne tient pas compte des établissements décernant des diplômes en théologie seulement, elle a été, jusqu'en 1967, le seul établissement de la province à conférer des grades. À partir de cette date, deux de ses collèges affiliés — le Collège de Brandon et le Collège Uni — ont obtenu le statut d'université et sont devenus l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg.

En 1903, l'administration des Territoires du Nord-Ouest (qui couvraient alors presque tout l'Ouest canadien à part la Colombie-Britannique) a adopté une loi autorisant la création d'une université. En 1905, la partie de ces Territoires située au sud du 60° parallèle a été partagée pour former les actuelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, et la loi de 1903 fut remplacée par deux textes, adoptés en 1906 et en 1907, autorisant la fondation de l'Université de l'Alberta (Edmonton) et de l'Université de la Saskatchewan (Saskatoon). Chacune d'entre elles s'est plus tard dotée d'un deuxième campus, la première à Calgary en 1946 et la seconde à Regina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary puis, en 1974, la filiale de l'Université de la Saskatchewan établie à Regina a coupé ses liens avec la maison mère et est devenue l'Université de Regina, établissement provincial, non confessionnel et mixte.

Par ailleurs, une loi adoptée en 1908 allait amener l'ouverture de l'Université de la Colombie-Britannique en 1915. Avant cette date, l'enseignement de niveau collégial en Colombie-Britannique était surtout dispensé par des établissements affiliés à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule institution de haut savoir de la province. Cette année-là, les deux collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus l'Université Notre-Dame de Nelson et l'Université de Victoria. Une quatrième université, Simon Fraser, a reçu ses premiers étudiants en 1965. En 1977, Notre-Dame a cessé d'exister et le Trinity Western College s'est vu accorder le pouvoir de conférer des grades. Le Trinity Western College doit son existence à un projet de loi d'intérêt privé introduit devant le parlement de la Colombie-Britannique et ne reçoit pas de fonds publics. (Voir «Systèmes universitaires provinciaux» et «Annexe 1» pour plus de détails.)

Participation du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur

(1) Financement des universités

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui créait et définissait les grandes lignes de l'État fédéral canadien, a accordé aux provinces la compétence en matière d'éducation. Toutefois, dès 1876, le gouvernement fédéral a commencé à s'occuper directement d'enseignement supérieur, en créant le Collège militaire royal de Kingston.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, conscient de son devoir à l'égard des universités qui, entre 1945 et 1947, ont vu leurs effectifs doubler en raison du retour des anciens combattants, le gouvernement fédéral leur a accordé des subventions directes pour la première fois. En 1951, à la suite de la recommandation d'une commission royale sur les arts, les lettres et les sciences, le gouvernement fédéral a commencé à verser des subventions aux universités, d'abord aux provinces et, par la suite, directement aux établissements.

En 1966, le gouvernement fédéral a interrompu ses subventions directes aux universités, à l'exception du soutien versé au Collège militaire royal et de l'aide en faveur de la recherche. En échange, les pouvoirs de taxation des provinces ont été accrus, et celles-ci ont reçu l'assurance que des suppléments représentant 50 p. cent des fonds qu'elles accordent aux universités leur seraient versés. En 1972, des modifications à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ont fixé à 15 p. cent le maximum annuel du taux d'augmentation de la contribution fédérale.

En 1977, en vertu de la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des accords établis, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces d'autres points fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, à titre d'appui à l'enseignement postsecondaire relevant de leurs compétences. La Loi de 1977 stipule également que le gouvernement fédéral doit verser aux provinces des subventions proportionnelles à leur population.

En 1982-1983, les transferts d'impôts et les paiements accordés aux provinces à titre d'appui à l'enseignement postsecondaire ont atteint 3,9 milliards de dollars. Les augmentations de l'échelle mobile annuelle

s'appliquant à cette somme ont été limitées à 6 p. cent en 1983-1984 et à 5 p. cent en 1984-1985.

(II) Recherche

Le financement et les moyens d'existence de la recherche universitaire au Canada sont largement tributaires des fonds publics. Le gouvernement fédéral a créé trois conseils subventionnaires qui se partagent l'ensemble des différentes disciplines d'enseignement : le Conseil de recherches médicales du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Pour l'année de fonctionnement 1984-1985, le budget global de ces trois organismes s'élève approximativement à 495 millions de dollars.

Le soutien à la recherche universitaire apporté par les gouvernements provinciaux s'est accru au cours des dernières années. De plus, les universités bénéficient de l'aide financière de fondations, d'entreprises et d'autres donateurs privés, ce qui leur permet d'entreprendre de nombreuses recherches à contrat.

(III) Aide en faveur des étudiants

La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, adoptée en 1964, régit l'aide financière que le gouvernement fédéral verse aux étudiants qui ont besoin de soutien pour poursuivre des études à plein temps au niveau postsecondaire. En vertu du Programme de prêts aux étudiants, administré conjointement avec le régime d'aide provinciale dans neuf provinces, le gouvernement fédéral garantit les prêts consentis aux étudiants par les banques à charte et d'autres prêteurs désignés, sur la foi de certificats d'admissibilité (documents autorisant les prêts) délivrés par les provinces participant au programme.

L'aide versée dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants est réservée aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Au cours de l'année 1982-1983, au-delà de 184 000 étudiants ont reçu une aide dans le cadre de ce programme, et le montant des prêts consentis cette année-là s'élevait à 308 millions de dollars.

(IV) Aspects internationaux

Désireux d'élargir le rôle des universités canadiennes dans le domaine des projets de développement international à l'étranger, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont financé la création en 1977 du

Secrétariat pour le développement international de l'Association des universités et collèges du Canada.

Le Secrétariat aide les universités canadiennes et celles des pays du tiers monde à établir des liens et joue le rôle de centre d'information pour les universités canadiennes et les agences canadiennes et étrangères œuvrant dans le domaine du développement international.

Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement fédéral a conclu avec un certain nombre de pays des accords techniques et culturels qui prévoient des échanges bilatéraux d'étudiants et de professeurs. D'autre part, certains pays comme le Venezuela et la République populaire de Chine ont conclu des ententes, soit par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, soit directement avec les universités, en vue de placer des étudiants, des chercheurs et des universitaires dans les établissements canadiens de haut savoir. De plus, des universités canadiennes ont elles-mêmes établi des liens avec des établissements et des agences de pays industrialisés et en développement.

Les universités canadiennes participent également au Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth en recevant chaque année un certain nombre de boursiers venant d'autres pays du Commonwealth. Ce plan multilatéral permet aussi aux universitaires canadiens d'étudier à l'étranger.

Plusieurs de ces programmes d'échange sont gérés au nom du gouvernement fédéral par l'Association des universités et collèges du Canada et Entr'aide universitaire mondiale du Canada.

Systèmes universitaires provinciaux

Chaque province possède son propre système universitaire. En ce qui concerne les programmes et la gestion financière interne, les universités, quoique financées en grande partie par l'État, jouissent d'une autonomie totale. Environ 80 p. cent de leurs revenus de fonctionnement sont constitués de subventions provinciales, le reste provenant des frais de scolarité, des fonds alloués à la recherche, des dons et de diverses autres sources.

Les systèmes universitaires sont généralement formés de quatre éléments, bien que chacun d'entre eux ne se retrouve pas nécessairement dans chaque province. Le premier élément se compose des établissements individuels. Le deuxième est constitué de la collectivité des universités, c'est-à-dire de leur association volontaire pour la défense de leurs intérêts communs. En troisième lieu, toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont établi, individuellement ou collectivement (c'est le cas des provinces maritimes), un organisme «tampon» qui sert d'intermédiaire entre le gouvernement et les universités. Destinés à maintenir l'équilibre entre la responsabilité du gouvernement à l'égard du public et l'autonomie des établissements universitaires, ces organismes sont généralement composés de membres nommés par le gouvernement pour représenter les intérêts du gouvernement, du monde de l'enseignement et de la collectivité. D'une façon générale, leur mandat est de conseiller le gouvernement sur le développement de l'enseignement supérieur, de faire des recommandations sur le niveau du soutien financier à accorder aux universités et, parfois, de distribuer des subventions parmi différents établissements, ainsi que de planifier et coordonner, de concert avec les universités, la mise en œuvre de programmes visant à répondre aux besoins didactiques d'une province ou d'une région. Quant au quatrième et dernier élément du système, il s'agit du gouvernement, qui parfois confie l'entière responsabilité de l'éducation à un seul ministère, et parfois établit un ministère distinct chargé de l'enseignement supérieur.

Il existe certains liens qui, sans créer un système universitaire unifié dans l'ensemble du pays, associent les différents systèmes provinciaux au niveau national. Mentionnons notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, qui constitue un mécanisme de consultation et

d'interaction pour les questions intéressant l'ensemble des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement, et l'Association des universités et collèges du Canada qui, en tant qu'organisation bénévole réunissant les universités canadiennes, joue le même rôle pour ses membres.

Les données décrivant ci-dessous les systèmes provinciaux portent avant tout sur les grandes universités non confessionnelles, qui sont toutes affiliées à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Terre-Neuve : L'Université Memorial est le seul établissement du genre dans cette province. Comme il a été dit plus haut, à Terre-Neuve il n'existe pas d'intermédiaire, ou organisme «tampon», entre le gouvernement et l'Université et, de ce fait, celle-ci entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. Les questions ayant trait au financement sont confiées à un comité spécial du Cabinet chargé des affaires universitaires, tandis que les rapports courants se font au moyen de contacts directs entre l'Université et les ministères de l'Éducation et des Finances.

Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick : Les provinces maritimes comptent beaucoup d'établissements du niveau universitaire de petite et de moyenne tailles (un à l'Île-du-Prince-Édouard, quatre au Nouveau-Brunswick et treize en Nouvelle-Écosse). Aussi se sont-elles dotées d'un organisme unique, la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, chargée de servir d'intermédiaire entre les universités et les gouvernements des trois provinces. Créée en vue d'aider les provinces et les établissements à utiliser et à répartir plus efficacement les ressources de l'enseignement supérieur dans la région, la Commission relève du Conseil des Premiers ministres des Maritimes. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que la Commission soumet chaque année aux parlements provinciaux ses recommandations concernant le niveau d'aide financière à verser aux universités. Chaque parlement fixe lui-même le niveau de financement des établissements relevant de sa compétence; les subventions sont alors remises aux universités par la Commission (au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard), ou par le ministre de l'Éducation (en Nouvelle-Écosse) sur la recommandation de la Commission.

Les universités des provinces maritimes, de concert avec l'Université Memorial de Terre-Neuve, ont créé l'Association des universités de l'Atlantique, organisation bénévole dont l'objectif est d'assurer la haute qualité

de l'enseignement, de coordonner l'enseignement supérieur et d'éviter le chevauchement inutile de certains programmes.

Québec : Il existe sept établissements universitaires au Québec dont le nombre d'étudiants à plein temps varie entre 800 et environ 20 000. Trois d'entre eux sont des universités de langue anglaise (Bishop's, Concordia et McGill) et quatre sont de langue française (Laval, Montréal, Sherbrooke et l'Université du Québec). Cette dernière est un établissement décentralisé dont les multiples unités comprennent, entre autres, six universités dites «composantes», un système d'enseignement à distance et plusieurs instituts.

Au niveau des établissements d'enseignement, l'organisme de coordination est la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Cette organisation bénévole constitue un forum au sein duquel les membres peuvent échanger des renseignements et, ensemble, prendre des mesures et effectuer des études. Elle offre également un moyen de communication entre le gouvernement et les universités en tant que groupe.

Au niveau du gouvernement, la responsabilité de l'enseignement supérieur a été confiée au ministère de l'Éducation et, plus particulièrement, à la Direction générale de l'enseignement supérieur. Grâce à ses rapports directs avec les universités, celle-ci prend une part active au développement de l'enseignement supérieur au Québec et alloue aux universités les fonds accordés à cet effet par le gouvernement. Le principal conseiller du gouvernement pour les affaires universitaires est le Conseil des universités, fondé en 1969. Cet organisme peut, de sa propre initiative, faire des recommandations au gouvernement sur les besoins en matière d'enseignement supérieur et sur les mesures à prendre pour y répondre; la loi exige, en outre, que le gouvernement le consulte pour certaines questions comme le niveau et la répartition du budget annuel de soutien aux universités, mais le gouvernement n'est pas tenu d'adopter ses recommandations.

Le Conseil supérieur de l'éducation, créé en 1964, donne des conseils au gouvernement sur tous les niveaux d'enseignement. L'un de ses comités permanents, la Commission de l'enseignement supérieur, est chargé particulièrement des questions universitaires. Bien que le gouvernement soit tenu de consulter ce dernier pour certaines questions, le Conseil des universités, plus spécialisé, est devenu, depuis sa création en 1969, son principal conseiller en affaires universitaires.

Ontario : L'éducation postsecondaire incombe au ministère des Collèges et des Universités dont la Division des affaires universitaires a pour rôle d'établir et d'analyser la politique en cette matière et de s'occuper du système universitaire subventionné par la province. Celui-ci compte 19 établissements : 16 universités (Brock, Carleton, Guelph, Lakehead, Laurentienne, McMaster, Ottawa, Queen's, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto, Trent, Waterloo, Western Ontario, Wilfrid Laurier, Windsor et York) et trois instituts (*Ontario College of Art*, *Ontario Institute for Studies in Education* et Royal Military College of Canada). Ces établissements varient beaucoup quant au nombre de leurs effectifs : cinq d'entre eux comptent moins de 5 000 étudiants à temps plein, sept en comptent entre 5 000 et 12 000, trois entre 12 000 et 17 000, alors que l'Université de Toronto à elle seule en compte plus de 35 000.

Les 16 universités financées par la province sont membres du Conseil des universités de l'Ontario. Cet organisme sert de point de contact pour les universités; il participe au processus de prise de décision de l'ensemble du système, agit en tant que porte-parole des membres pour les questions qui touchent l'ensemble des établissements et maintient la liaison entre les universités d'une part et le gouvernement et ses organismes de l'autre.

Le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario est l'organisme intermédiaire entre le gouvernement et les universités. En tant que principal conseiller pour les questions liées au secteur universitaire, il examine les propositions concernant le financement annuel présenté par chaque établissement ainsi que par le Conseil des universités de l'Ontario, puis fait des recommandations au gouvernement quant au niveau du budget de soutien aux universités et à sa répartition.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique : Les quatre provinces de l'Ouest ne disposent pas d'un système universitaire unique, mais il existe deux organismes qui servent à entretenir des liens d'une province à l'autre. Le *Western Canada Post-Secondary Co-ordinating Committee* permet aux quatre ministres provinciaux responsables de l'éducation supérieure de se retrouver pour discuter et appliquer certaines mesures. En outre, le *Council of Western Canadian University Presidents (COWCUP)* représente les universités de la région. À titre d'exemple de la coopération dans l'Ouest, mentionnons un accord interprovincial visant à centraliser la formation des vétérinaires par la création d'une seule école pour la région, le *Western College of Veterinary Medicine* qui fait partie de l'Université de la Saskatchewan.

Les systèmes universitaires du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont beaucoup de traits communs. Tout d'abord, chaque province ne

compte qu'un nombre relativement restreint d'universités : trois au Manitoba (Brandon, Manitoba et Winnipeg) et quatre en Colombie-Britannique (Colombie-Britannique, Simon Fraser, Trinity Western et Victoria). De plus, dans chaque province, le gouvernement a créé un organe consultatif chargé de servir d'intermédiaire entre le ministre responsable de l'éducation supérieure et les universités. Ce sont la *Universities Grants Commission* (au Manitoba), et le *Universities Council of British Columbia* (en Colombie-Britannique). Outre leurs fonctions générales de conseillers et leur rôle dans la planification et la coordination de l'enseignement universitaire, ces organismes ont pour mandat d'examiner les demandes budgétaires des universités, de conseiller leurs gouvernements quant au niveau du financement total et de répartir les fonds alloués par les gouvernements entre les différents établissements.

En Saskatchewan, deux universités (Regina et Saskatchewan) traitent directement avec le Department of Advanced Education. L'intermédiaire entre le gouvernement et les universités, la *Saskatchewan Universities Commission*, a été supprimé en 1983.

En Alberta, il n'existe pas non plus d'organe intermédiaire entre le gouvernement et les universités. C'est au ministère de l'Éducation avancée et de la Main-d'œuvre qu'incombent la planification et la coordination de l'éducation supérieure. Les questions relatives aux demandes budgétaires et aux subventions provinciales sont réglées directement avec les institutions.

Le secteur universitaire se compose de quatre établissements : l'Université de l'Alberta qui compte environ 21 000 étudiants à plein temps; Calgary, où les effectifs s'élèvent à quelque 14 000 étudiants; Lethbridge, avec environ 2 000 étudiants, et enfin Athabasca, fondée en 1970, qui offre des services d'enseignement à distance. En vue d'assurer la coordination entre ces établissements, la loi albertaine sur les universités a créé le *Universities Co-ordinating Council*, conseil formé de représentants des quatre universités, et chargé d'instruire toutes les questions exigeant des décisions ou des mesures conjointes et de donner des conseils aux universités et au gouvernement.

Administration des établissements

Les lois civiles concernant la création de nouveaux établissements ou la transformation d'établissements déjà existants sont habituellement adoptées par les parlements provinciaux, sauf dans le cas des collèges militaires fédéraux et de quelques établissements fondés en vertu d'une loi du Parlement canadien.

Le système des deux assemblées ou système bicaméral d'administration des universités est en vigueur dans tous les établissements canadiens sauf trois. Lorsqu'un établissement est juridiquement constitué, la direction en est remise à un organisme directeur, généralement appelé conseil d'administration. La plupart du temps, il comprend des représentants du gouvernement, de l'industrie, de l'administration universitaire, du corps professoral, des associations étudiantes des différents cycles, ainsi que d'anciens étudiants. Il a pour rôle de superviser les opérations financières de l'établissement et d'assurer la liaison avec les gouvernements et le grand public.

La responsabilité de toutes les questions pédagogiques est, en règle générale, confiée au sénat. Dans la plupart des cas, celui-ci se compose principalement de représentants des professeurs et des administrateurs de l'université auxquels s'ajoutent le plus souvent des délégués des étudiants. La direction du sénat relève ordinairement d'un membre nommé d'office et, dans un certain nombre d'universités, cette personne agit en tant que président d'assemblée. Les sénats sont responsables des admissions, des cours offerts, de l'élaboration des programmes, des mesures disciplinaires et de l'attribution des diplômes.

Trois universités — l'Université d'Athabasca, l'Université Laval et l'Université de Toronto — ont adopté le système unicaméral d'administration, où un seul organisme cumule les fonctions du conseil d'administration et du sénat.

Outre le président ou recteur, les hauts responsables sont : les vice-présidents ou vice-recteurs, dont chacun est généralement chargé d'un secteur particulier de la vie universitaire (questions pédagogiques, administration, finances, recherche); le secrétaire général (registrar dans les universités anglophones) qui peut remplir les fonctions de secrétaire des différents comités ou du sénat et dont le bureau s'occupe habituellement des admissions, des horaires et des dossiers des étudiants; le trésorier (appelé souvent administrateur ou économiste) dont le bureau s'occupe des opérations financières courantes, y compris la perception des frais de scolarité, ainsi que les doyens et les chefs de département qui administrent les affaires du corps professoral et des sections. Parmi les autres postes de l'administration, mentionnons ceux d'agent d'admission, de doyen des hommes et des femmes, de bibliothécaire, d'agent d'expansion, d'agent d'information et de relations extérieures, d'administrateur de la recherche et d'agent de recherche institutionnelle.

Corps professoral

Au niveau inférieur du corps professoral se trouve normalement le poste de chargé de cours. Les nominations se font généralement pour un an et les candidats doivent, en principe, détenir une maîtrise. La plupart du temps, cependant, les nouveaux enseignants sont recrutés au niveau du professeur adjoint. Ils sont ensuite admissibles à des promotions aux rangs de professeur agrégé et de professeur titulaire.

L'appartenance à un corps professoral suppose généralement un doctorat. Certains candidats sont recrutés avant l'obtention de leur diplôme, étant entendu qu'ils poursuivront leurs études de doctorat. Dans certaines facultés menant à des professions libérales, il arrive que des professeurs soient choisis pour leurs seules compétences professionnelles, mais la majorité d'entre eux ont fait des études de doctorat.

L'augmentation du nombre et de la taille des universités canadiennes au cours des années 60 a nécessité le recrutement de professeurs, dont un bon nombre venaient de l'étranger. Toutefois, conformément aux lois canadiennes sur l'emploi et l'immigration, les professeurs étrangers ne peuvent être engagés que si aucun citoyen canadien ou immigrant reçu ne possède les qualités requises pour occuper le poste à pourvoir.

La plupart des postes vacants sont annoncés dans *Affaires universitaires*, périodique d'information et d'opinion publié dix fois par an par l'A.U.C.C. L'abonnement annuel est de 8,50 \$ par courrier ordinaire au Canada et de 13,25 \$ par courrier de première classe; pour l'étranger, il est de 13,25 \$ par voie normale et de 21,00 \$ par courrier aérien. Le numéro coûte 2 \$ au Canada et 4 \$ à l'étranger. Certaines vacances sont également annoncées dans le bulletin de l'Association canadienne des professeurs d'université.

L'apparition des syndicats de professeurs est relativement récente au Canada. Le premier a été créé en 1970 et la première convention collective signée en 1974. En 1983, 70 p. cent des membres à plein temps du corps professoral des universités canadiennes faisaient partie d'unités de négociation collective — qu'il s'agisse de groupes reconnus par la loi provinciale du travail ou régis par un «régime spécial» non soumis au parlement provincial. La province de la Colombie-Britannique interdit l'accréditation des syndicats de professeurs.

Les associations locales de professeurs sont regroupées en fédérations provinciales et en un organisme national, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU).

Catégories d'établissements

Au Canada, les établissements d'enseignement postsecondaire autorisés à conférer des grades sont généralement appelés universités. Toutefois, plusieurs portent le nom de collège, quelques-uns d'institut et l'un d'entre eux d'école.

Une université ou un collège peut être associé à une autre université (souvent appelée université «mère») en tant qu'établissement fédéré ou affilié, ou comme composante. Généralement, l'établissement fédéré est responsable de sa propre administration et a le droit de conférer des grades; tant qu'il fait partie de la fédération, sa faculté de décerner seul des grades est suspendue, en tout ou en partie. Les établissements affiliés sont responsables de leur propre administration, mais ils ne sont pas autorisés à décerner des grades. Quant aux composantes, elles font partie intégrante de l'université mère, tant pour l'administration que pour l'enseignement.

On compte 71 établissements décernant des grades au Canada, et appartenant à l'AUCC. Sur ces 71 établissements, six dispensent leur enseignement en français. Les autres sont fondamentalement des établissements de langue anglaise; cependant, certains comptent parmi leurs composantes ou établissements affiliés, une faculté où au moins une partie des cours menant à un diplôme sont donnés en français.

Presque toutes les universités et leurs établissements affiliés sont mixtes. Brescia est le seul qui n'accepte que les femmes, alors que l'université Mount Saint Vincent met surtout l'accent sur les programmes s'adressant aux femmes.

La taille et la complexité des universités varient beaucoup. Certaines comptent plus de 20 000 étudiants à plein temps et une douzaine de collèges, facultés et écoles, tandis que d'autres ont des effectifs inférieurs à 1 000. Le nombre total des étudiants à plein temps s'élève actuellement à environ 426 000, auxquels s'ajoutent les étudiants à temps partiel inscrits à des cours menant à des grades, qui représentent plus de la moitié de ce nombre.

Conditions d'admission

Comme l'enseignement, au Canada, est un domaine de compétence provinciale, chaque province confère ses propres certificats de fin d'études secondaires. Les universités canadiennes exigent comme condition minimale d'admission le certificat accordé par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats des autres provinces comme titre équivalent.

Les élèves commencent leurs études postsecondaires à l'âge de 17 ou 18 ans, après 11 à 12 ans de cours primaire et secondaire. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, l'admission à l'université suppose 12 années de scolarité. En Ontario, la scolarité requise est actuellement de 13 ans, mais la treizième année disparaîtra en 1985. Au Québec, le cours secondaire se termine après la onzième année, mais les élèves qui désirent entrer à l'université doivent d'abord accomplir deux années préuniversitaires dans un Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) situé dans la province.

Certains programmes menant à des diplômes professionnels en arts et en sciences sont accessibles dès la fin de l'école secondaire — l'agriculture, le génie et la pharmacie, par exemple. D'autres facultés, comme celles de médecine, de médecine dentaire et de droit, exigent des candidats qu'ils aient d'abord satisfait, en tout ou en partie, aux exigences d'un premier diplôme en arts ou en sciences.

La plupart des universités font preuve de souplesse pour l'admission aux programmes de premier cycle (généralement en arts et en sciences) des personnes dont la scolarité ne satisfait pas aux exigences courantes, à condition qu'elles aient cessé d'étudier depuis un certain nombre d'années et qu'elles montrent des dispositions pour les études universitaires. Le plus fréquemment, ce type de «certificat d'admission pour adultes» exige que les candidats soient âgés d'au moins 21 ans et qu'ils aient cessé de suivre des cours à plein temps depuis au moins deux ans. Les calendriers des différents établissements contiennent les exigences détaillées d'admission. Le *Répertoire des universités canadiennes*, publié deux fois l'an par l'Association des universités et collèges du Canada, contient également des renseignements utiles sur les programmes universitaires, les conditions d'admission et les frais de scolarité. Le prix du répertoire de 1982-1983 est de 10 \$ au Canada, 12 \$ aux États-Unis et 15 \$ dans les autres

pays. Un supplément de 3 \$ est perçu pour les frais d'envoi et de maintenance. Toutes les universités canadiennes admettent les étudiants de l'étranger et précisent généralement dans leur calendrier et dans le *Répertoire des universités canadiennes* comment elles établissent les équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et les exigences canadiennes.

Pour pouvoir étudier au Canada, les candidats étrangers sont tenus de se procurer une autorisation et (ou) un visa d'étudiant auprès d'un représentant du gouvernement canadien dans leur pays d'origine. D'après les règlements de l'immigration, les candidats doivent donner l'assurance qu'ils sont admis dans une université ou un autre établissement d'enseignement approuvé, et qu'ils possèdent les ressources financières suffisantes pour assumer toutes leurs dépenses au Canada, y compris les frais de scolarité, de logement et de subsistance, ainsi que leur voyage de retour. La validité des autorisations et des visas d'étudiant est limitée à un programme précis, à une période donnée et à l'établissement auquel l'étudiant est admis; ils ne peuvent être modifiés une fois que l'étudiant est entré au Canada sans l'approbation du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration.

Pour les étudiants venant de l'étranger et ayant fait leurs études dans une langue autre que celle de l'université où ils se proposent de s'inscrire, il est habituellement nécessaire de démontrer leur connaissance de cette langue. Les établissements de langue française établissent leurs propres tests, comme le test de français de l'Université Laval. Les universités de langue anglaise acceptent les candidats qui réussissent aux tests internationaux comme le test d'anglais langue seconde (*English as a Foreign Language* (TOEFL)) et, parfois, celui de l'Université du Michigan (*University of Michigan English Language Test*) ou le certificat de Cambridge (*University of Cambridge Certificate of Proficiency in English*). En outre, la plupart du temps, les universités canadiennes exigent que les dossiers concernant les études antérieures soient accompagnés d'une traduction notariée en anglais ou en français, selon la langue d'enseignement de l'établissement.

Par ailleurs, certaines universités limitent le nombre d'étudiants étrangers admis dans quelques-unes de leurs facultés.

Année universitaire

Pour la plupart des étudiants à plein temps, l'année universitaire se répartit en deux semestres d'une durée légèrement inférieure à quatre mois : de septembre à décembre et de janvier à avril. Certains établissements dispensent leur enseignement toute l'année avec des cours répartis en trois semestres, le troisième allant de mai à août.

En outre, la plupart des universités organisent un trimestre estival de six semaines qui va du début de juillet au milieu d'août, et certaines offrent également des cours pendant la période intermédiaire de quatre semaines à la fin du printemps.

Là où le système des deux semestres est en vigueur, les étudiants commencent généralement en septembre, bien qu'il leur soit possible, à l'occasion, de s'inscrire en janvier. Dans les établissements où le calendrier est composé de trois semestres, les étudiants peuvent s'inscrire pour l'un ou l'autre semestre, ou les trois.

Plus d'une douzaine d'universités organisent, dans certaines facultés, des études selon un régime dit coopératif, en vertu duquel un semestre d'études sur le campus alterne avec une période équivalente d'emploi à plein temps qui permet l'acquisition d'expérience sous supervision.

Études à temps partiel

Les étudiants à temps partiel disposent de différentes possibilités. Le plus souvent, les cours se donnent en fin d'après-midi ou dans la soirée, ou les deux, pendant les semestres universitaires normaux. Ces cours sont dispensés sur le campus ou dans les régions desservies par l'université (certaines localités sont situées à des distances pouvant aller jusqu'à 500 km). L'éventail des possibilités est encore plus grand dans les universités qui offrent des services extérieurs, notamment des cours par correspondance, que complètent les bandes magnétiques, les émissions de radio et de télévision et les bandes magnétoscopiques.

Étudiants

Le nombre des étudiants à plein temps inscrits dans les universités a augmenté au cours des dernières années. Le tableau ci-dessous indique la progression des inscriptions sur une période de 50 ans.

Année universitaire	Inscriptions à plein temps
	Milliers
1930-1931	32,9
1940-1941	36,3
1950-1951	68,6
1960-1961	113,7
1970-1971	309,4
1980-1981	382,6
1981-1982	401,9
1982-1983	426,4

Parmi les 426 389 étudiants à plein temps inscrits en 1982-1983, 50 173, soit environ 12 p. cent, étaient des étudiants de deuxième et troisième cycles.

En 1982-1983 on comptait 266 389 étudiants à temps partiel inscrits dans les universités et collèges du Canada. De ce nombre, 33 335, soit 12,5 p. cent, étaient des étudiants de deuxième et de troisième cycles.

Le nombre d'étudiants étrangers à plein temps inscrits dans les universités canadiennes en 1981-1982 s'élevait à 32 333. Ils venaient d'Asie (environ 51 p. cent), d'Europe (14 p. cent), des États-Unis (11 p. cent) et d'Afrique (11 p. cent).

En 1981, le nombre de grades, diplômes et certificats décernés a été de 114 942, soit 73,9 p. cent de baccalauréats et de premiers diplômes professionnels, 11,2 p. cent de maîtrises, 1,6 p. cent de doctorats et 13,3 p. cent de diplômes d'études de premier cycle, de diplômes d'études supérieures et de certificats.

Frais scolaires

Les dépenses que représente l'enseignement au Canada sont fortement subventionnées, surtout par les gouvernements. Les frais de scolarité versés par les étudiants ne représentent que 15 p. cent du revenu global de fonctionnement des universités. Pour un étudiant à plein temps, ces frais peuvent varier entre 450 \$ pour une année universitaire de deux semestres en arts ou en sciences à plus de 1 600 \$ dans les facultés de médecine et d'art dentaire, en fonction des provinces et des universités.

Dans sept provinces — l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard — on impose des frais de scolarité beaucoup plus élevés aux étudiants étrangers. Ils se situent entre 1 200 \$ et 5 800 \$ selon le programme d'études.

Les autres dépenses des étudiants englobent les livres, les fournitures et les instruments de même que les droits de participation aux activités étudiantes. En outre, ceux-ci doivent assumer les mêmes dépenses que le reste de la population canadienne : logement, alimentation, blanchissage, transport, soins de santé, assurance, habillement et loisirs. Un étudiant qui n'habite pas dans sa famille peut dépenser entre 4 600 \$ et 7 600 \$ pour chaque période de douze mois.

Pour couvrir une partie de ces frais, le gouvernement du Canada a institué le Programme de prêts aux étudiants canadiens, dont il a déjà été question dans le présent document. En outre, les provinces accordent une aide remboursable et (ou) non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études ou de bourses de spécialisation. Cette forme d'aide

n'est accordée qu'aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus qui sont domiciliés dans la province en question depuis plus d'un an.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses. En outre, de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription, s'il en est, sont accessibles aux étudiants étrangers, mais après une année d'études supérieures au Canada, ceux-ci peuvent habituellement en solliciter pour terminer leur cours, au même titre que les étudiants canadiens.

ANNEXE I

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades (membres de l'Association des universités et collèges du Canada)

Les effectifs des établissements pour l'année 1983-1984 figurent entre parenthèses. En ce qui concerne les étudiants inscrits aux études de premier cycle et aux études supérieures, PT s'applique aux effectifs à plein temps et TP aux effectifs à temps partiel.

TERRE-NEUVE

Memorial University of Newfoundland, St. John's (9 005 PT; 4 143 TP) — degrees in arts, business administration and commerce, education, engineering, forestry, medicine, nursing, physical education, science, social work.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

University of Prince Edward Island, Charlottetown (1 676 PT; 710 TP) — degrees in arts, science, business administration, education, engineering, home economics, music, science.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Acadia University, Wolfville (3 253 PT; 807 TP) — degrees in arts, applied science, business administration, computer science, education, home economics, music, recreation and physical education, secretarial science, theology.

University College of Cape Breton, Sydney (1 845 PT; 991 TP) — degrees in arts, business administration, engineering, home economics, science, technology.

Dalhousie University, Halifax (8 822 PT; 2 186 TP) — degrees in arts, science, commerce, costume studies, dentistry, education, engineering, environmental studies, human and communication disorders, law, library service, medicine, music, nursing, occupational therapy, pharmacy, physical education, physiotherapy, public administration, social work.

University of King's College, Halifax (501 PT; 16 TP) — degrees in arts, science, divinity, journalism.

Mount Saint Vincent University, Halifax, (1 592 PT; 1 363 TP) — degrees in arts, business, education, home economics, science, public relations.

Nova Scotia Agricultural College, Truro (475 PT; 20 TP) — degrees in agriculture, technology.

Nova Scotia College of Arts and Design, Halifax (474 PT; 81 TP) — degrees in design, fine arts and art education.

Université Sainte-Anne, Church Point (218 PT; 773 TP) — degrees in animation, arts, business administration, education, science, secretarial science.

St. Francis Xavier University, Antigonish (2 539 PT; 361 TP) — degrees in arts, science, secretarial arts, business, education, engineering, nutrition and consumer studies, nursing, social leadership.

Saint Mary's University, Halifax (3 131 PT; 1 467 TP) — degrees in arts, science, commerce, education, engineering.

Technical University of Nova Scotia, Halifax (1 093 PT; 134 TP) — degrees in architecture, engineering, computer science.

NOUVEAU-BRUNSWICK

- Université de Moncton*, Moncton (3 905 PT; 6 228 TP) — grades offerts en arts, administration, droit, éducation, génie, nutrition et études familiales, sciences infirmières, sciences pures, sciences sociales.
- Mount Allison University*, Sackville (1 646 PT; 674 TP) — degrees in arts, commerce, education, engineering, fine arts, music, science, secretarial science, theology.
- University of New Brunswick*, Fredericton (6 550 PT; 1 606 TP) — degrees in arts, administration, computer science, data analysis, education, engineering, forestry, law, nursing, physical education and recreation, science, secretarial studies.
- St. Thomas University*, Fredericton (1 200 PT; 250 TP) — degrees in arts, education, social work.

QUÉBEC

- Bishop's University*, Lennoxville (1 010 PT; 650 TP) — degrees in arts, science, business administration, education, theology.
- Concordia University*, Montréal (12 285 PT; 13 018 TP) — degrees in arts, commerce and administration, engineering and computer science, fine arts, science.
- Université Laval*, Québec (19 590 PT; 9 097 TP) — grades offerts en arts, activité physique, actuariat, administration, architecture/aménagement du territoire, droit, éducation, enseignement, études anciennes, lettres, musique, sciences et génie, sciences agronomiques et de l'alimentation, sciences forestières et géodésiques, sciences humaines et sociales, sciences de la santé.
- McGill University*, Montréal (16 353 PT; 4 278 TP) — degrees in arts, science, agriculture, architecture, computer science, dentistry, education, engineering, food science, human and communication disorders, law, library science, management, medicine, music, nursing, physical and occupational therapy, religious studies, social work, urban planning.
- Université de Montréal*, Montréal (20 348 PT; 23 471 TP) — grades offerts en administration des affaires, administration des services de santé, aménagement, architecture, urbanisme, droit, éducation physique, études médiévales, génie, histoire et sociopolitique des sciences, hygiène du travail et de l'environnement, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, musique, optométrie, pharmacie, sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, sciences infirmières, sciences pures, théologie.
- Université du Québec*, Siège social à Ste-Foy (22 999 PT; 43 094 TP) — six unités constituantes: Abitibi-Témiscamingue, Hull, Montréal, Chicoutimi, Trois-Rivières, Rimouski; deux écoles supérieures: l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure; deux instituts de recherche: l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand Frappier; et une autre unité constituante: La Télé-Université. — Grades offerts en administration, beaux-arts et arts appliqués, design de l'environnement, droit, éducation, études plurisectorielles, ingénierie, lettres, sciences de la santé, sciences humaines et sociales, sciences pures et appliquées, services publics et communautaires.
- Université de Sherbrooke*, Sherbrooke (6 808 PT; 2 648 TP) — grades offerts en administration, arts, droit, éducation, éducation physique et sportive, génie, médecine, sciences, théologie.

ONTARIO

- Brescia College*, London (477 PT; 45 TP) — degrees in arts, home economics.
- Brock University*, St. Catharines (3 944 PT; 3 703 TP) — degrees in business administration, business economics, arts, education, physical education, science.
- Carleton University*, Ottawa (10 348 PT; 5 651 TP) — degrees in architecture, arts, commerce, computer science, engineering, industrial design, journalism, public administration, science, social work.
- Collège dominicain de philosophie et de théologie*, Ottawa (124 PT; 502 TP) — grades offerts en philosophie, théologie, pastorale.
- University of Guelph*, Guelph (9 789 PT; 1 223 TP) — degrees in agricultural science, arts, engineering, family and consumer studies, hotel and food administration, human kinetics, landscape architecture, science, veterinary medicine.
- Huron College*, London (672 PT; 50 TP) — degrees in arts and social science, business administration, theology.
- King's College*, London (1 320 PT; 209 TP) — degrees in arts, social work.
- Lakehead University*, Thunder Bay (3 544 PT; 1 482 TP) — degrees in arts, education, science, business administration, engineering, forestry, library technology, nursing, physical and health education.
- Laurentian University of Sudbury*, Sudbury (3 864 PT; 4 005 TP) — degrees in arts, commerce, education, engineering, language, nursing, physical and health education, science, social work. Bilingue.
- McMaster University*, Hamilton (11 515 PT; 3 868 TP) — degrees in arts, commerce, engineering, medicine, music, nursing education, occupational therapy and physiotherapy, physical education, science, social work, theology.
- Ontario Institute for Studies in Education*, Toronto (added with The University of Toronto) — degrees in education.
- University of Ottawa*, Ottawa (12 817 PT; 7 617 TP) — degrees in administration, arts, civil law, education, engineering, human kinetics, medicine, nursing, international cooperation, law, pastoral studies, science, social science, theology. Bilingue.
- Queen's University at Kingston*, Kingston (11 314 PT; 3 729 TP) — degrees in applied science, arts, business, divinity, education, law, medicine, nursing, physical education, rehabilitation therapy, science.
- Royal Military College of Canada*, Kingston (826 PT; 121 TP) — degrees in arts, engineering, science.
- Ryerson Polytechnical Institute*, Toronto (8 789 PT; 2 626 TP) — degrees in applied arts, arts, business, community services, technology.
- The University of St. Jerome's College*, Waterloo (495 PT; 750 TP) — degrees in arts, mathematics.
- University of St. Michael's College*, Toronto (2 778 PT; 638 TP) — degrees in arts, commerce, mediaeval studies, science, theology.
- Saint Paul University*, Ottawa (416 PT; 441 TP) — degrees in canon law, mission studies, pastoral studies, philosophy, social communications, theology. Bilingue.
- University of Sudbury*, Sudbury (enrolment added with Laurentian University) — degrees in arts. Bilingue.
- University of Toronto*, Toronto (35 672 PT; 16 752 TP) — degrees in architecture, arts, commerce, computing and data processing, dentistry, education, engineering, forestry, industrial relations, law, library and information science, medicine,

- museum studies, music, nursing, pharmacy, physical and health education, science, social work, planning.
- Trent University*, Peterborough (2 437 PT; 1 227 TP) — degrees in arts, science.
- University of Trinity College*, Toronto (1 078 PT; 171 TP) — degrees in arts, commerce, science, theology.
- Victoria University*, Toronto (2 515 PT; 668 TP) — degrees in arts, commerce, science, theology.
- University of Waterloo*, Waterloo (15 896 PT; 8 853 TP) — degrees in architecture, arts, engineering, environmental studies, human kinetics and leisure studies, mathematics, science.
- The University of Western Ontario*, London (19 482 PT; 7 215 TP) — degrees in arts, business administration, dentistry, education, engineering science, journalism, law, library and information science, medical rehabilitation, medicine, music, nursing, physical education, science, social sciences, social work, theology.
- Wilfrid Laurier University*, Waterloo (4 468 PT; 2 892 TP) — degrees in arts, business, divinity, music, science, social work.
- University of Windsor*, Windsor (8 300 PT; 4 241 TP) — degrees in arts, business administration, computer science, education, engineering, human kinetics, law, music, nursing, science, social science, social work, visual arts.
- York University*, Downsview (20 294 PT; 15 873 TP) — degrees in administration studies, arts, education, environmental studies, fine arts, law, science.

MANITOBA

- Brandon University*, Brandon (1 480 PT; 1 627 TP) — degrees in arts, education, music, science.
- The University of Manitoba*, Winnipeg (15 987 PT; 7 785 TP) — degrees in administrative studies, agriculture, architecture, arts, dentistry, education, engineering, fine arts, human ecology, law, medical rehabilitation, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, science, social work.
- St. John's College*, Winnipeg (added with The University of Manitoba) — degrees in theology.
- St. Paul's College*, Winnipeg (588 PT; 10 TP) — degrees in arts, science.
- The University of Winnipeg*, Winnipeg (3 090 PT; 4 246 TP) — degrees in arts, science, education, theology.

SASKATCHEWAN

- Campion College*, Regina (498 PT; 80 TP) — degrees in arts, fine arts, music, religious studies, science.
- Luther College*, Regina (357 PT; 47 TP) — degrees in arts, fine arts, laboratory technology, music, religious studies, science.
- The University of Regina*, Regina (4 811 PT; 4 439 TP) — degrees in administration, arts, education, engineering, science, social work.
- St. Thomas More College*, Saskatoon (1 005 PT; 90 TP) — degrees in arts, fine arts, music, science.
- University of Saskatchewan*, Saskatoon (11 917 PT; 4 123 TP) — degrees in agriculture, arts, commerce, dentistry, education, engineering, fine arts, home economics, law, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, physical therapy, science, theology, veterinary medicine.

ALBERTA

The University of Alberta, Edmonton (22 857 PT; 3 956 TP) — degrees in agriculture and forestry, arts, commerce, dentistry, drama, education, engineering, fine arts, food science, home economics, law, library science, medicine, music, nursing, pharmacy and pharmaceutical sciences, physical education and recreation, rehabilitation medicine, science, theology.

Athabasca University, Edmonton (176 PT; 9 662 TP) — degrees in arts.

The University of Calgary, Calgary (14 556 PT; 4 596 TP) — degrees in arts, commerce, communication studies, economics, education, engineering, environmental design, fine arts, law, medicine, music, nursing, physical education, science, social work.

The University of Lethbridge, Lethbridge (1 850 PT; 400 TP) — degrees in arts, education, fine arts, management arts, music, nursing, science.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

The University of British Columbia, Vancouver (21 803 PT; 6 514 TP) — degrees in agriculture, architecture, arts, audiology and speech sciences, commerce and business administration, community and regional planning, dentistry, education, engineering, family and nutrition sciences, forestry, law, librarianship, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, rehabilitation medicine, science, social work.

Royal Roads Military College, Victoria (270 PT; 20 TP) — degrees in arts, science.

Simon Fraser University, Burnaby (7 517 PT; 7 384 TP) — degrees in arts, business administration, communication studies, computing science, criminology, education, engineering science, kinesiology, natural resources, science.

Trinity Western College, Langley (703 PT; 74 TP) — degrees in arts, education, science.

University of Victoria, Victoria (7 200 PT; 4 149 TP) — degrees in arts, education, engineering, fine arts, human and social development, law, science.

ANNEXE II

Adresses des organismes mentionnés dans le texte

- Agence canadienne de développement international* : Place du Centre, 200, promenade du Portage, Hull (Québec), K1A 0G4
- Association canadienne des professeurs d'université* : 75, rue Albert, Pièce 1001, Ottawa (Ontario), K1P 5E7
- Association des universités et collèges du Canada* : 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5N1
- Association of Atlantic Universities* : 6080, rue Young, Pièce 702, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3K 5L2
- Centre de recherches pour le développement international* : 60, rue Queen, Ottawa (Ontario), K1G 3H9
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec* : C.P. 124, Succursale Place Desjardins, Pièce 1817, Montréal (Québec), H5B 1B3
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada* : 255, rue Albert, B.P. 1610, Ottawa (Ontario), K1P 6G4
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* : Édifice du CNR M-58, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0R6
- Conseil de recherches médicales du Canada* : Édifice Jeanne-Mance, 20^e étage, Parc Tunney, Ottawa (Ontario), K1A 0W9
- Conseil des affaires universitaires de l'Ontario* : 700, rue Bay, 7^e étage, Toronto (Ontario), M5G 1Z6
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada* : 252, rue Bloor Ouest, Pièce 5-200, Toronto (Ontario), M5S 1V5
- Conseil des universités du Québec* : 2700, boulevard Laurier, 8^e étage, Ste-Foy (Québec), G1V 2L8
- Conseil supérieur de l'éducation* : 1035, rue de Lachevrotière, Québec (Québec), G1R 5A5
- Council of Ontario Universities* : 130, rue St. George, Pièce 8039, Toronto (Ontario), M5S 2T4
- Council of Western Canadian University Presidents* : a/s Bureau du Président, Université Manitoba, Winnipeg (Manitoba), R3T 2N2
- Department of Advanced Education and Manpower, Alberta* : Édifice Devonian, 11160, av. Jasper, 5^e étage, Edmonton (Alb.), T5K 0L1
- Fédération des associations de professeurs d'université du Québec* : 2175, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H3T 1B6
- International Development Office* : 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5N1
- Manitoba Universities Grants Commission* : 226-530, rue Century, Winnipeg (Manitoba), R3H 0Y4
- Maritime Provinces Higher Education Commission* : King's Place, B.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3B 5H1
- Ministère de l'Éducation du Québec* : 1035, rue de Lachevrotière, Québec (Québec), G1R 5A5
- Ministère des Affaires extérieures* : Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2

Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario : Édifice Mowat, 22^e étage,
Queen's Park, Toronto (Ontario), M7A 1L2
Universities Council of British Columbia : 805, Broadway Ouest, Pièce 500, Vancouver
(Colombie-Britannique), V5Z 1K1

ANNEXE III

Bibliographie sur l'enseignement supérieur au Canada

Bibliographies, répertoires et index

- Academic and administrative officers at Canadian universities/Dirigeants et administrateurs des universités canadiennes, 1981/1982-* . Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1981- . Annuel.
- Association of Universities and Colleges of Canada. Library. *Bibliographies, 1967-* . Ottawa, AUCC, 1967- . Looseleaf for updating. (Selected subject bibliographies pertaining to higher education, available by subject.)
- Canadian directory to foundations and granting agencies.* 5th ed. Toronto, Canadian Centre for Philanthropy, 1982.
- Canadian Society for the Study of Higher Education. *State-of-the-art review of bibliographic control in higher education in Canada.* Halifax, N.S., CSSHE, 1981.
- Directory of Canadian universities/Répertoire des universités canadiennes, 1977* . Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1978 . Bisannuel.
- Directory of Canadian university resources for international development.* Ottawa, International Development Office, AUCC, 1983.
- Directory of federally supported research in universities/Répertoire de la recherche subventionnée dans les universités par le gouvernement fédéral, 1972/1973-* . Ottawa, Canada Institute for Scientific and Technical Information, 1973- . Annuel.
- Harris, Robin S. *A bibliography of higher education in Canada/Bibliographie de l'enseignement supérieur au Canada.* Robin S. Harris et Arthur Tremblay. Toronto, University of Toronto Press, 1960. 158 p. Suppléments de 1965, 1971 et de 1981.
- Inventory of research into higher education in Canada/Inventaire des recherches sur l'enseignement supérieur au Canada, 1975-* . Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1975- . Annuel.
- Répertoire des ressources des universités canadiennes pour le développement international.* Ottawa, Secrétariat pour le développement international, AUCC, 1983.
- Roberts, Hazel J. *Collective bargaining in higher education: a bibliography/Le syndicalisme et l'enseignement supérieur : une bibliographie.* Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1979.

Ouvrages généraux

- Association of Universities and Colleges of Canada/Association des universités et collèges du Canada. *Composition of governing bodies of Canadian universities and colleges/Composition des organismes administratifs des universités et collèges du Canada, 1975.* Ottawa, AUCC, 1975.
- Boyd, Monica. *Écarts dans les traitements et les rangs au cours des années 70 : comparaison entre les professeurs de sexe masculin et les professeurs de sexe féminin en emploi à plein temps dans les universités et collèges du Canada.* Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1980.

- Boyd, Monica. *Rank and salary differentials in the 1970s: a comparison of male and female full-time teachers in Canadian universities and colleges*. Ottawa, Association of Universities and Colleges of Canada, 1979.
- CAUT Bulletin/ACPU Bulletin 1953- . Ottawa, Association canadienne des professeurs d'université, 1953- . Texte en français et en anglais. Bimensuel.
- Commission on Foreign Student Policy in Canada. *The right mix; the report of the Commission*. Ottawa, Canadian Bureau for International Education, 1981.
- Commission sur les politiques relatives aux étudiants étrangers. *Un juste équilibre; rapport de la Commission*. Ottawa, Bureau canadien de l'éducation internationale, 1981.
- Council of Ontario Universities. *Citizenship of students and faculty in Canadian universities: a statistical report*. Prepared by the Research Division of COU on behalf of AUCC. Ottawa, Association of Universities and Colleges of Canada, 1979. (AUCC policy studies, no. 2)
- Hare, F. Kenneth. *Universities in an altered Canada*. Lethbridge, Alta., University of Lethbridge, 1983. (Owen Holmes lecture series)
- Harris, Robin S. *A history of higher education in Canada, 1663-1960*. Toronto, University of Toronto Press, 1976. (Studies in the history of higher education in Canada, no. 1)
- Higher education in Canada: historical perspectives*. Edited by Alexander Gregor and Keith Wilson. Winnipeg, University of Manitoba, 1979. (Monographs in education, no. 2)
- Horowitz, Myer. *Canadian university education: autonomy and responsibility*. Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1982. (Jackson lecture, 1982)
- International relations of Canadian universities with the developed and industrial world/Les relations internationales des universités canadiennes avec les pays évolués et industrialisés*. Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1979.
- Issues in higher education*. Edited by Alexander Gregor and Keith Wilson. Winnipeg, University of Manitoba, 1979. (Monographs in education, no. 1)
- National Union of Students. *Education: a system in chaos; a case for planned education*. Ottawa, NUS, 1979.
- Organisation de coopération et de développement économiques. *Examens des politiques nationales d'éducation : Canada*. Paris, OCDE, 1976.
- Organization for Economic Co-operation and Development. *Reviews of national policies for education: Canada*. Paris, OECD, 1976.
- Picot, G. *L'évolution du profil scolaire des Canadiens de 1961 à l'an 2000 : projections du niveau d'instruction de la population et de la population active au Canada*. Ottawa, Setion des projections, Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Statistique Canada, 1980.
- Picot, G. *The changing education profile of Canadians, 1961 to 2000: projections of educational attainment for the Canadian population and labour force*. Ottawa, Projections Section, Education, Science and Culture Division, Statistics Canada, 1980.
- Pilkington, Gwendoline Evans. *Speaking with one voice: universities in dialogue with government*. Montreal, History of McGill Project, McGill University, 1983.
- Porter, Marion R. *Does money matter? Prospects for higher education in Ontario*. Rev. ed. Toronto, Macmillan; Ottawa, Institute of Canadian Studies, Carleton University, 1979. (The Carleton Library, no. 110)

- Symons, T.H.B. *Où trouver l'équilibre : ressources humaines, enseignement supérieur et études canadiennes*. Par Thomas H.B. Symons et James E. Page. Ottawa, AUCC, 1984. (Vol. III de *Se connaître*.)
- Symons, T.H.B. *Se connaître : le rapport de la Commission sur les études canadiennes*. Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1975. Vol. 1 et 2.
- Symons, T.H.B. *Some questions of balance: human resources, higher education and Canadian studies*. By Thomas H.B. Symons and James E. Page. Ottawa, AUCC, 1984. (Vol. III of *To know ourselves*)
- Symons, T.H.B. *To know ourselves: the report of the Commission on Canadian studies*. Ottawa, Association of Universities and Colleges of Canada, 1975. Vols. 1 and 2.
- University affairs/Affaires universitaires, 1959-* . Ottawa, AUCC, 1959- . Texte en français et en anglais. 10 fois l'an.
- Williams, D. Carleton. *Applied science-applied humanities: a strategy for Canadian universities in the 1980s*. Ottawa, AUCC, 1980 (Occasional paper)

Financement des universités et de la recherche

- Aide à la communication savante*; rapport présenté au Conseil de recherches en sciences humaines par un Comité mixte du Conseil et de la Commission consultative des affaires universitaires. Président: Paul Park. Ottawa, CRSHC, 1982.
- Aid to scholarly communication*; report to the Social Sciences and Humanities Research Council by a Joint Committee of the Council and Advisory Academic Panel. Chairman: Paul Park. Ottawa, SSHRCC, 1982.
- Arnold Lily. *"How do we cut the cake": a survey of resource allocation procedures at selected Canadian universities*. Prepared for the Canadian Association of University Business Officers. Toronto, OISE, 1981.
- Association of Universities and Colleges of Canada. *The management of diminishing resources*; proceedings of the annual meeting of AUCC, Fredericton, N.B., Oct. 5-7, 1982. Ottawa, 1982.
- Canada. Statistics Canada. Education, Science and Culture Division. *University finance: trend analysis 1972/73 to 1981/82*. Ottawa, Dept. of Supply and Services, 1983. Prepared in cooperation with Canadian Association of University Business Officers (CAUBO).
- Canada. Statistique Canada. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. *Finance des universités : analyses des tendances 1972-1973 à 1981-1982*. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1983. Préparé avec la coopération de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).
- Council of Ontario Universities. *Federal-provincial relations and support for universities*. Toronto, COU, 1982.
- Financing Canadian universities: for whom and by whom?* Edited by David M. Nowlan and Richard Bellaire. Toronto, OISE Press, 1981.
- Funding Canada's universities in the 1980s*; report on the meeting of the Association of Universities and Colleges of Canada at the Empress Hotel, Victoria, B.C., March 3 and 4, 1982. Ottawa, AUCC, 1982.
- Leslie, Peter Malcolm. *Canadian universities 1980 and beyond: enrolment, structural change and finance*. Ottawa, AUCC, 1980. (AUCC policy studies, no. 3)

- Leslie, Peter Malcolm. *Les universités canadiennes d'aujourd'hui et demain : inscriptions, transformations structurelles et finances*. Ottawa, AUCC, 1980. (L'AUCC et les politiques universitaires, N° 3)
- Selleck, Laura Jessie. *The labour market impacts of high technology: implications for the universities*. Toronto, COU, 1983.

Recherche

- Bonneau, Louis-Philippe. *Reports published on research in Canada since 1950*; Paper presented to Council of University Presidents of AUCC meeting March 14-15, 1979, Skyline Hotel, Ottawa. [s.l. 1979]
- Canada Council. Consultative Group on University Research Libraries. *University research libraries: report of the Consultative Group*. Ottawa, 1978.
- Canadian Association of University Business Officers. *Report of the pilot study on the costs of university research*. Ottawa, CAUBO, 1979.
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. *Un plan quinquennal pour les programmes du Conseil*. Ottawa, 1979.
- Medical Research Council (Canada)/Conseil de recherches médicales du Canada. *Grants and awards guide/Guide des subventions et bourses, 1970- . Ottawa, CRM, 1970- . Annuel.*
- Medical Research Council (Canada)/Conseil de recherches médicales du Canada. *Report of the president/Rapport du président, 1969/1970- . Ottawa, CRM, 1970- . Annuel.*
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. *Awards guide/Guide des subventions, 1978- . Ottawa, 1978- . Annuel.*
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada. *A five-year plan for the programs of the Natural Sciences and Engineering Research Council*. Ottawa, NSERCC, 1979.
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. *Report of the president/Rapport du président, 1978- . Ottawa, 1978- . Annuel.*
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. *Scholarships and fellowships guide/Guide des bourses, 1978- . Ottawa, 1978- . Annuel.*
- Un projet collectif : énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980.
- The pursuit of excellence in teaching and research and the maintenance and improvement of the quality of professorial staff in the future/La poursuite de l'excellence dans l'enseignement et dans la recherche et le maintien et l'amélioration de la qualité du corps professoral dans l'avenir*. Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1979.
- Research and development/La recherche et le développement*. Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1979. Documents présentés à une réunion du Council of University Presidents, Ottawa, le 14 mars 1979.
- Sheffield, Edward. *Research on postsecondary education in Canada; a review for the Canadian Society for the Study of Higher Education and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada*. Ottawa, CSSHE, 1981.

- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Annual report/Rapport annuel, 1978/1979*. Ottawa, CRSHC, 1979.
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Doctoral fellowship holders: annual directory/Boursiers de doctorat : répertoire annuel, 1978*. Ottawa, CRSHC, 1978.
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Government of Canada awards to foreign nationals/Bourses du gouvernement du Canada aux ressortissants étrangers, 1979/1980*. Ottawa, CRSHC, 1980.
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *International scholarly exchange programs/ Programmes de coopération scientifique internationale, 1980/1981*. Ottawa, CRSHC, 1980/1981.
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. *A proposed five year plan for the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada*. Ottawa, SSHRCC, 1979.

Statistiques

- Association des universités et collèges du Canada. Division de recherche et d'analyse. *Compendium de statistiques concernant les universités*. Ottawa, 1983. En français et en anglais.
- Association of Universities and Colleges of Canada. Research and Analysis Division. *Compendium of university statistics*. Ottawa, AUCC, 1983. In English and French.
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Advanced statistics of education/ Statistique de l'enseignement — estimations, 1967/1978*. Ottawa, 1968. Annuel, bilingue (81-220)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Education in Canada: a statistical review/L'éducation au Canada, revue statistique, 1973*. Ottawa, 1974. Annuel, bilingue (81-229)
- Canada, Statistics Canada/Statistique Canada. *Education statistics; Service bulletin/ Statistiques de l'éducation; bulletin de service 1979*. Ottawa, 1979. Bilingue (81-002)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Financial statistics of education/ Statistiques financières de l'éducation, 1954*. Ottawa, 1955. Annuel, bilingue (81-208)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Financial statistics of universities and colleges*. Prepared for the Canadian Association of University Business Officers, 1971/1972. Annuel, bilingue.
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Historical compendium of education statistics, from Confederation to 1975/Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation de la naissance de la Confédération à 1975*. Ottawa, 1978. Occasionnel, bilingue (81-568)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Portrait statistique de l'évolution de l'enseignement supérieur au Canada, des années 60 aux années 80*. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1983.

- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *A statistical portrait of Canadian higher education from the 1960s to the 1980s*. Ottawa, Dept. of Supply and Services, 1983.
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Statistiques financières des universités et collèges*. Préparé pour l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, 1971/1972- . Annuel.
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Teachers in universities/Enseignants dans les universités, 1971-1972- .* Ottawa, 1972- . Annuel, bilingue (81-241)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Tuition and living accommodation costs at Canadian universities/Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes, 1966/1967- .* Ottawa, 1966- . Annuel, bilingue (81-219)
- Canada. Statistics Canada/Statistique Canada. *Universities; enrolment and degrees/Universités : inscriptions et grades décernés, 1949- .* Ottawa, 1949- . Annuel, bilingue (81-204)
- Data Needs for Higher Education in the Eighties. *Proceedings/Procès-verbal* [d'un colloque tenu le 26 mars 1979 à Ottawa] Ottawa, 1979.

L'université et l'État

- Alberta. Dept. of Advanced Education and Manpower. *Annual report*. 1st, 1975/76- . Edmonton, 1976- .
- Berghofer, Desmond E., and Vladicka, Alan S. *Access to opportunity 1905-80: the development of post-secondary education in Alberta*. Edmonton, Dept. of Advanced Education and Manpower, 1980.
- British Columbia. Ministry of Universities, Science and Communications. *Annual report, 1980/81- .* Victoria, B.C., 1981- .
- Council of Ministers of Education, Canada. *Postsecondary education issues in the 1980s/L'enseignement postsecondaire dans les années 80* procès-verbal d'une réunion tenue par le CMEC à Toronto du 19 au 22 oct. 1982, sur l'éducation au niveau postsecondaire. Toronto, CMEC, 1983.
- Council of Ontario Universities. Committee on Operating Grants. *Brief to the Ontario Council on University Affairs on operating grant requirements for 1984/85*. Toronto, COU, 1983. (A brief is presented each year; titles differ)
- Manitoba. Universities Grants Commission. *Annual report, 1967- .* Winnipeg, 1968- .
- Maritime Provinces Higher Education Commission. *Annual report/Rapport annuel, 1974/1975- .* Fredericton, Council of Maritime Premiers, 1975- .
- Newfoundland and Labrador. *Towards a science policy for Newfoundland; a white paper*. St. John's, 1981.
- Ontario Council on University Affairs. *Annual report, 1974/75- .* Toronto, 1975- .
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité de coordination. *Rapport*. Québec, 1979.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur la formation et le perfectionnement des enseignants. *Rapport*. Québec, 1979.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire. *Rapport*. Québec, 1979. 3 vol.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur l'université et la société québécoise. *Rapport*. Québec, 1979.

- Saskatchewan. Dept. of Advanced Education and Manpower. *Annual report, 1982/83*. Regina, 1983.
- Saskatchewan Universities Commission. *Annual report, 1974/75*. Saskatoon, 1975.
- Systems of higher education: Canada*. 2nd ed. Compiled by Edward Sheffield [and others]. New York, International Council for Educational Development, 1982.
- Trotter Bernard. *Planifier pour planifier : les relations entre les universités et les gouvernements : leurs lignes directrices*. Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1974.
- Trotter Bernard. *Planning for planning: relationships between universities and governments: guidelines to process*. Ottawa, Association of Universities and Colleges of Canada, 1974.
- Universities Council of British Columbia. *Annual report, 1974/75*. Victoria, B.C., 1976.



University of Toronto
Department of Psychology
128 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 1A5
Canada

Phone: (416) 978-2839
Fax: (416) 978-2839

Website: <http://www.psych.utoronto.ca>

Psychology Department
University of Toronto
128 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 1A5
Canada

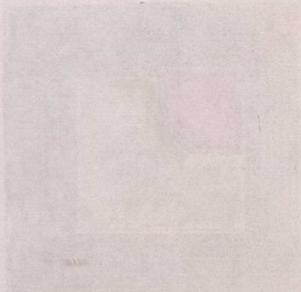
Phone: (416) 978-2839
Fax: (416) 978-2839

Website: <http://www.psych.utoronto.ca>

Psychology Department
University of Toronto
128 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 1A5
Canada

Phone: (416) 978-2839
Fax: (416) 978-2839

Website: <http://www.psych.utoronto.ca>



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007325 5

DOCS
CA1 EA9 S44 FRE
1984

Universites et colleges canadiens
autorises a conferer des grades. -
15824846



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

ISSN 0228-3816